
PROGRAMME DE FORMATION «MANIPULATION DES EXTINCTEURS»

➤ INTITULE DE LA FORMATION

- Manipulation des Extincteurs.

➤ CADRE REGLEMENTAIRE

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-39, R4141-3 et R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4121-1, L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- Recommandation : Règle APSAD R6.R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

➤ OBJECTIFS GENERAUX

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable :

- D'être acteur de prévention en matière de sécurité incendie au sein de son établissement.
- D'intervenir efficacement face à un départ de feu dans son environnement de travail et dans le respect des consignes de sécurité incendie de son établissement.

➤ CONTENUS PEDAGOGIQUES

THEORIE

- La réglementation ;
- Les causes et les effets de l'incendie ;
- Le triangle du feu ;
- Les différentes classes de feu ;
- La propagation du feu ;
- Les modes et procédés d'extinction ;
- L'alerte ;
- Les consignes de sécurité propres à l'entreprise.

PRATIQUE

- Visite de l'établissement pour repérer et identifier les différents extincteurs ;
- Exercices d'extinction sur feux réels par les stagiaires.

➤ METHODES ET OUTILS MOBILISES

- Démonstrations, apprentissages des gestes et conduites à tenir.
- Applications sous formes de mises en situations de départ de feu simulé.
- Support pédagogiques remis aux stagiaires.
- Matériel pédagogique adapté : ordinateur, vidéoprojecteur, bac à feu et extincteurs.

➤ MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATIONS

En cours de formation, le stagiaire et le formateur valident ensemble les acquis.

- Suivi de la formation : feuilles de présence émargées par le(s) ou le(s) stagiaire(s) et le formateur, questionnaire de positionnement du stagiaire en début de formation, évaluation à chaud en fin de formation, évaluation du formateur en fin de formation.
- Acquisition des compétences : le formateur évalue les acquis du stagiaire au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants et mises en situation.

➤ MODALITES D'ORGANISATION

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : 3H30 en présentiel.
- Périodicité : à définir par l'employeur, il est néanmoins souhaitable qu'un recyclage soit effectué tous les ans.
- Effectifs : 10 personnes maximum.
- Prérequis : aucun.
- Publics visés : Tout public.
- Lieu : intra entreprise.
- Intervenants : Formateur en prévention des risques professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Attestation de fin de formation.
- Mettre à disposition du formateur : Une salle de cours avec tableau blanc, une aire de feu sécurisée de 16 m2, les consignes de l'établissement et le registre de sécurité.

➤ ACCESSIBILITE

-  • Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.

Programme et durée non contractuels, modulable en fonction des besoins du client.

➤ CONTACTS



Madame Coralie SOSCIA
CS FORMATIONS
Résidence Les Jardins de
Saint-Cannat
377 Chemin des Fumades
Bât C appt 01
13760 Saint-Cannat



06-51-69-64-21



Site: www.csformations.com

Mail: csformationsst@gmail.com